



VOTRE COMMUNAUTÉ.  
VOTRE AÉROPORT.  
VOTRE RÉUSSITE.

RAPPORT ANNUEL 2014



GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT  
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON



# VISION

Être l'aéroport de choix du Canada atlantique.

# MISSION

L'atteinte de l'excellence dans la croissance et l'exploitation d'un aéroport sécuritaire, efficace, accueillant et rentable avec un sentiment distinctif d'appartenance (locale).

# VALEURS

Garantir un environnement sécuritaire.

Offrir un excellent service en encourageant la sensibilité aux besoins des clients, la formation et la collaboration avec le personnel, la collectivité et les partenaires commerciaux.

Exploiter l'aéroport de façon professionnelle et entrepreneuriale, de façon transparente et dans le respect de l'éthique.

Assurer l'efficacité et la rentabilité de l'aéroport.

Maintenir notre engagement à établir des partenariats d'affaires fructueux.





Hommage à un grand homme 2

Message du président du conseil 4

Message du président-directeur général 6

Rapport sur les opérations 8

Aperçu sur les activités de  
marketing et de développement 10

Comités du conseil d'administration 14

Conseil d'administration de la DAIGM Inc. 16

Initiatives stratégiques 18

Examen des finances 19



## *Hommage à* UN GRAND HOMME

Peu de temps après avoir annoncé sa retraite, qu'il allait d'ailleurs bientôt prendre, notre président-directeur général de longue date, Rob, a perdu sa bataille contre le cancer et est décédé le 17 juillet 2014 à l'âge de 64 ans.

Ayant intégré l'équipe en 1997, il y a 17 ans, l'Aéroport international du Grand Moncton (AIGM) « coulait dans ses veines ». Sa vision et sa détermination font partie des principales raisons pour lesquelles nous sommes là où nous sommes aujourd'hui, avec une superbe aérogare, des installations de fret qui se développent et des pistes d'atterrissages de classe mondiale.

« Rob était remarquablement dévoué à l'équipe de l'AIGM, acharné dans ses efforts pour faire de l'aéroport une véritable force économique de la région, passionné par l'aviation et pleinement engagé envers l'excellence, non seulement en ce qui concerne l'aéroport, mais également l'industrie », a déclaré, au moment du décès de Rob, le président du conseil d'administration de l'Aéroport international du Grand Moncton, André Pelletier; « il nous manquera beaucoup ».

Des hommages ont afflué de partout, notamment de la part de George Casey, PDG du Vantage Airport Group. « Rob était une véritable source d'inspiration pour l'aéroport. Il nous laisse en héritage une direction solide, intégrité et innovation. »

Rob a fait partie de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton et pris part à ses succès depuis le tout début. Il a en effet intégré la direction de l'aéroport en 1997 comme directeur général, devenant l'année suivante président-directeur général. En sa qualité de PDG de l'AIGM ainsi que comme leader communautaire, il a joué un rôle de premier plan dans de nombreuses réalisations importantes, comme le lancement et la réalisation de projets d'infrastructure essentiels ainsi que l'augmentation des services aériens. Il s'était engagé à réaliser l'objectif suivant : faire de l'AIGM un aéroport international de premier ordre.

Aujourd'hui, grâce à la direction de Rob, l'AIGM injecte chaque année des revenus de plus de 380 millions de dollars dans l'économie locale, régionale et provinciale, représente un apport fiscal annuel de plus de 13 millions de dollars et emploie plus de 2 000 personnes dans la région, faisant de celui-ci l'un des plus importants employeurs de la région.

Ancien membre de l'Aviation royale du Canada et de la Marine royale du Canada, où il a obtenu son brevet de pilote, Rob a servi dans la Force de réserve du Canada de 1998 à 2001 comme agent de liaison pour le Nouveau-Brunswick. Il a siégé à un certain nombre de conseils, dont le Conseil des aéroports du Canada, le Canada East Air Cargo Gateway Group, l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick et le club Rotary de Moncton. Il a par ailleurs été président de l'Association

des aéroports du Canada atlantique. Rob a reçu en 2004 la Médaille du jubilé d'or de la Reine, puis en 2014 la Médaille du jubilé de diamant pour ses contributions au Canada.

Tous ceux qui ont travaillé avec Rob pourraient certainement témoigner de sa détermination à mener à bien les choses. Il n'était pas du genre à renoncer; d'ailleurs, ce trait de caractère faisait partie de sa personnalité. Cyril Johnston, un ancien compagnon de la Marine de Rob, se souvient de lui :

*« Ce que peu de gens savent sur Rob, c'est qu'il a vécu l'une des pires catastrophes navales de la Marine royale canadienne en temps de paix. Le 23 octobre 1969, vers 8 h 20, une explosion et un incendie ont eu lieu dans la salle des machines du NCSM Kootenay. Nous étions alors au large de la côte ouest de l'Angleterre, en route vers Halifax.*

*En un instant, tout le navire s'est rempli d'une fumée noire et huileuse empêchant de voir ou de respirer. La plupart des quelque 250 membres de l'équipage se trouvaient piégés dessous. Tout le monde essayait de s'arracher de cette fumée pour regagner le pont supérieur et l'air frais. Certains n'ont pas été aussi chanceux, puisque huit hommes sont morts immédiatement et un neuvième est décédé plus tard à bord du porte-avions NCSM Bonaventure. Plus de 50 hommes ont souffert de brûlures et de la fumée. Beaucoup ont également souffert plus tard de ce qu'on appelle maintenant le trouble de stress post-traumatique. Certains se sont même suicidés, dont un jeune officier, un ami à Rob et à moi.*

*Ce que je veux vous dire, c'est que Rob a bien failli mourir dans un acte de bravoure désintéressé. Il avait en effet la possibilité de s'échapper de la fumée et de l'incendie, mais il est revenu me chercher ainsi qu'un compagnon de cabine. Il pensait que nous dormions et que nous n'avions peut-être pas entendu l'alarme. En fait, nous étions déjà sur le pont supérieur lorsqu'il s'est précipité à travers la trappe pour se mettre en sécurité.*

*Il était totalement à bout de souffle. S'il était resté dessous un peu plus longtemps, la fumée l'aurait tué; il n'aurait tout simplement pas pu survivre. »*

Tous ceux qui connaissaient Rob seront d'accord pour dire qu'il ne reculait jamais devant un défi, petit ou grand.

Nous avons eu la chance de pouvoir profiter de cette persévérance. Rob nous manquera beaucoup, et nous lui sommes très reconnaissants pour l'excellence de son travail et son dévouement pour l'Aéroport international du Grand Moncton. Nous te remercions de ton excellent travail. Repose en paix.



# Message DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



Chers partenaires du Grand Moncton,

Je suis heureux, à titre de président du conseil d'administration de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton, d'avoir l'occasion de vous informer sur les progrès de l'aéroport au cours de l'année écoulée.

L'année 2014 a été exceptionnelle pour l'Aéroport international du Grand Moncton. Nous sommes très fiers de notre croissance. Nous avons dépassé notre objectif stratégique de croissance du transport de passagers et nos initiatives de développement du fret ont également prouvé que nous pouvons être le Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien du Canada atlantique.

L'AIGM a vécu une grande perte en juillet dernier avec le décès de notre président-directeur général Edgar (Rob) Robichaud. Rob a fait preuve d'un leadership exceptionnel et a servi de guide au conseil, à l'équipe de direction et aux employés afin d'assurer que cet aéroport aie une fondation solide pendant les années à venir. Ce moment a été très éprouvant pour l'AIGM, sa famille de l'aviation, son épouse Fran et sa famille.

Le conseil d'administration et les employés de l'AIGM reconnaîtront donc ses contributions remarquables par un hommage spécial lors de l'assemblée générale annuelle de cette année.

## FRET

En raison des investissements significatifs qui ont permis de prolonger la piste à 10 001 pieds en 2013, nous avons fait des progrès sensibles en ce qui concerne les activités de fret.

Voici quelques exemples :

- Vols hebdomadaires de Bluebird Cargo entre le Grand Moncton et Cologne, en Allemagne, entre avril 2013 et mars 2014, représentant en tout 1 198 490 kg de marchandises transportées par Boeing 737, c'est-à-dire des huîtres, des anguilles et d'autres produits de la mer.
- L'arrivée d'un Boeing 747 de C.A.L. en avril 2014 a été pour l'AIGM un événement important pour les activités de transport de marchandises. Cet aéronef, dont la capacité est de 135 000 kg, a transporté l'année dernière 709 481 kg de produits de la mer, principalement du homard, vers la ville de Liège, c'est-à-dire l'un des plus importants centres en Europe pour le fret aérien, permettant ainsi un transbordement vers d'autres destinations européennes, des clients clés du Nouveau-Brunswick et des marchés d'exportation.
- Poursuite de la croissance et des activités des services d'expédition avec UPS, FedEx et Purolator.

## PASSAGERS

En ce qui concerne le transport de passagers, nous avons battu en 2014 un record avec 677 159 passagers transitant par l'AIGM. Il s'agit d'une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente, ce qui est significatif. Cette année a connu les meilleurs résultats à vie en transport de passagers.

Deux facteurs ont contribué à cette croissance :

- le plus important service saisonnier jusqu'à présent, avec 12 vols directs assurés par Air Transat, Sunwing et WestJet vers des destinations soleil : Mexique, Cuba, République dominicaine, Jamaïque et Floride. Les vols vers Orlando avec Air Transat ainsi que vers Cancun avec Sunwing étaient nouveaux;
- croissance significative du nombre de travailleurs mobiles partant dans l'Ouest canadien, avec des vols dédiés assurés par Canadian North et jusqu'à 14 vols par semaine.

## DIRECTION DE L'AÉROPORT

L'une des plus importantes initiatives du conseil d'administration a été d'assurer une transition en matière de direction. C'est avec l'aide du Vantage Airport Group qu'un consultant en recherche de Caldwell Partners et qu'un comité de recherche du conseil d'administration ont entrepris le processus de recrutement d'un nouveau président-directeur général. Ce processus rigoureux a donné lieu à de nombreuses activités, c'est-à-dire la sélection initiale des candidats et les entrevues et évaluations détaillées. Cet exercice a mené à l'embauche de Bernard F. LeBlanc, qui s'est joint à l'AIGM en janvier 2015.

## GOVERNANCE DE L'AÉROPORT

Tous les comités du conseil d'administration (le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité environnemental, le Comité de gouvernance, le Comité de développement stratégique, le Comité des ressources humaines) ont travaillé avec acharnement en 2014 afin d'assurer une surveillance continue des opérations de l'aéroport tout en offrant des conseils à la direction concernant les questions principales.

Le conseil a également vu le départ de Karen LeBlanc, qui a siégé au sein du conseil pendant six années. Il faut également noter et reconnaître le travail exceptionnel de l'équipe de direction et des employés de l'aéroport.

## NOTRE COMMUNAUTÉ

Notre croissance et nos succès sont directement reliés au soutien de notre communauté et nos partenariats stratégiques. Le soutien continu de nos partenaires d'affaires et des gouvernements municipaux, fédéral et provincial quant à la reconnaissance de l'importance cruciale de l'aéroport ainsi que de sa promotion et de sa croissance. Ce soutien ne peut que conduire à des résultats mutuellement bénéfiques en matière d'activités économiques et de croissance de l'emploi.

En résumé, je suis très fier de nos accomplissements en cette année 2014 difficile. Le conseil d'administration de la DAIGM continuera de s'acharner dans ses efforts stratégiques pour assurer le succès à long terme de l'aéroport.



André Pelletier  
Président du conseil



# Message DU PDG

Au plan opérationnel, 2014 nous a donné d'impressionnants résultats tout en nécessitant la mise en place d'approches et de solutions créatives de la part de l'équipe de direction et du personnel.

La croissance et la réussite s'accompagnent de défis nouveaux et imprévus, comme l'illustrent la croissance des activités de transport de marchandises et la très importante augmentation du nombre de travailleurs mobiles transitant par l'AIGM.

En collaboration avec ses partenaires en matière de logistique, l'Aéroport international du Grand Moncton (AIGM) a été en mesure d'intégrer les contributions de chacun pour permettre aux activités de fret de croître. Il peut sembler parfois que ces choses se produisent d'elles-mêmes; cependant, les exigences et infrastructures nécessaires sont considérables, que ce soit l'existence d'une piste de 10 001 pieds et d'une aire de trafic pouvant accueillir des Boeing 747, les approbations réglementaires (p. ex. certification de transbordement), ou encore les services, l'infrastructure et les partenariats du secteur privé.

Citons par exemple l'arrivée de C.A.L. Cargo Airlines, qui a livré à des marchés européens, sur une période de neuf mois, 709 481 kg de marchandises avec un Boeing

747. L'équipe et l'équipement de manutention au sol d'Airport Terminal Services (ATS) ainsi que l'entrepôt frigorifique et les services de transport (J.D. Irving Limited, Midland) ont joué un rôle significatif. Certains membres de notre personnel, comme Jacques Fournier, spécialiste du fret; ainsi que Chris Farmer, directeur des opérations, ont également joué un rôle essentiel pour obtenir ces résultats. Je tiens donc à

les féliciter et à les remercier ainsi que tout le personnel de soutien de l'AIGM.

Nous avons connu, en 2014, d'importantes « premières » en matière de transport de marchandises, culminant en fin d'année avec l'expédition de 622 322 kg de homard à l'aide d'un impressionnant Boeing 747 de C.A.L. Cargo Airlines. Nous restons enthousiasmés par le potentiel à long terme qu'offrent les initiatives de fret, la croissance des revenus ainsi que leur complément aux activités de transport de passagers. La croissance de nos activités s'accompagne d'un important potentiel de croissance de l'emploi au Nouveau-Brunswick et dans la région, grâce au rôle clé de l'AIGM comme pôle aéronautique et point de liaison avec les possibilités qu'offrent l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie en matière de fret.

Il en va de même pour les travailleurs mobiles. Assurer chaque semaine 14 vols vers l'Ouest canadien (principalement en Alberta) pour transporter des travailleurs mobiles dans des Boeing 737 nécessite une coordination logistique importante, non seulement pour la circulation des aéronefs et des passagers, mais également en ce qui concerne le stationnement des véhicules.

L'année 2014 a également vu des contributions importantes de la part de l'équipe de la haute direction, laquelle a été appelée à « compenser » l'absence du PDG pour cause de maladie. Je tiens donc à vivement remercier Johanne Gallant qui a agi en tant que PDG intérimaire pendant cette période, ainsi que Chris Farmer, directeur des opérations, et Natasha Ostaff, directrice de l'administration et des finances, qui ont également facilité cette transition.

L'AIGM a également lancé la construction d'une installation d'exploitation aéroportuaire qui regroupera le poste de pompiers et les services d'entretien mécanique et électrique en vue de renforcer notre efficacité et de remplacer l'infrastructure vieillissante.





*Voici les*

## **DIX PRINCIPALES RÉALISATIONS POUR 2014 :**

1. Croissance du BAIIA : Croissance du BAIIA de fin d'exercice de 95 % par rapport au budget, et de 14 % de plus qu'en fin d'année 2013.
2. Augmentation du nombre de passagers : Record quant au nombre de passagers en 2014, soit 677 159, représentant une augmentation de 5,5 % par rapport aux prévisions, et 4,6 % de plus qu'en fin d'année 2013.
3. Croissance du fret : Volume de fret plus élevé que les prévisions, soit de 4,8 %; et 3 % de plus que l'année précédente.
4. Installation d'exploitation aéroportuaire : Construction d'une installation de 13,5 millions de dollars lancée en 2014; fin des travaux prévue en 2015.
5. Développement de l'aéroport : Conclusion d'une entente de transfert de terrains avec la municipalité voisine de Dieppe.
6. Planification de la relève : Recrutement du nouveau président-directeur général.
7. Expansion des services aériens : Coup d'envoi de la plus importante saison destinations soleil jusqu'à présent, avec 15 vols directs par semaine.
8. Installations pour les activités de fret : Construction d'une installation de stockage frigorifique et à sec dans l'enceinte de l'aéroport, à proximité de la principale aire de trafic de l'AIGM.
9. Engagement communautaire : Coordination et accueil d'un spectacle aérien, le premier en plus de 40 ans, avec plusieurs milliers de spectateurs.
10. Symposium fret aérien et logistique : Troisième édition très réussie de ce symposium bisannuel, avec plus de 100 participants venant du Canada, des États-Unis et de l'Europe.

Étant nouveau au sein de la DAIGM, je ne peux que remercier mon prédécesseur d'avoir créé une équipe aussi forte et mis en place l'infrastructure nécessaire à la réussite à long terme de l'AIGM en matière de transport de passagers et de marchandises. Notre objectif reste le même : maintenir et renforcer notre rôle de créateur d'emplois ainsi que de croissance en multipliant les options de transport de passagers et de marchandises.

Je souhaiterais profiter de cette occasion pour remercier les employés et l'équipe de direction de l'AIGM qui ont rendu notre succès possible grâce à leurs efforts ainsi qu'en remplissant les exigences opérationnelles et celles liées aux clients. En outre, nous ne pouvons pas atteindre nos objectifs sans la contribution des compagnies aériennes partenaires : Air Canada, Porter, WestJet, Canadian North, Sunwing et Air Transat pour les passagers; ainsi que Cargojet, C.A.L. Cargo Airlines, Bluebird Cargo, Kelowna Flightcraft, FedEx, Purolator et UPS pour le fret et la logistique.

Un merci tout particulier au conseil d'administration pour le soutien et les conseils

fournis à l'équipe de direction au cours de l'année, ainsi que pour la confiance qu'il m'accorde pour diriger l'AIGM. Il en va de même pour le Vantage Airport Group, chef de file reconnu en matière de gestion et de développement des aéroports qui, bien que travaillant en arrière-plan, joue un rôle clé dans le succès de l'aéroport en offrant une expertise et un ensemble de meilleures pratiques.

Avec mon équipe, nous allons concentrer nos efforts sur les passagers et les expéditeurs, ainsi que mieux comprendre leurs besoins et faire de notre mieux pour satisfaire et dépasser les attentes.

La croissance est seulement possible si vous choisissez d'utiliser VOTRE aéroport pour vos déplacements personnels et professionnels ainsi que vos besoins en matière de transport de marchandises et d'import/export. N'hésitez donc pas à vous adresser à nous pour obtenir de l'aide.



Bernard F. LeBlanc, ing.  
Président-directeur général, DAIGM

## AMÉLIORATION DES IMMOBILISATIONS

Le début des travaux de l'installation d'exploitation aéroportuaire représente le plus important projet d'immobilisation de l'année. Cette installation permettra de remplacer trois édifices de l'aéroport : le garage d'entretien, le poste de pompiers et l'atelier d'électricité. Elle permettra non seulement d'améliorer l'efficacité opérationnelle, mais également de réduire les coûts liés à l'entretien et à l'exploitation de trois édifices plus anciens. La construction du nouvel édifice fera appel à des méthodes et à des matériaux respectueux de l'environnement afin d'avoir une installation à faible consommation énergétique.

## ENVIRONNEMENT

L'AIGM a mis en place un système de gestion environnementale afin de pouvoir déterminer et gérer les objectifs en matière d'environnement. Il est démontré que la technologie DEL permet de réduire la consommation d'énergie et, dans certains cas, d'améliorer l'éclairage. Fidèle à son engagement en matière d'environnement, l'AIGM a procédé au remplacement de l'éclairage traditionnel par des lumières DEL dans les allées de stationnement. L'AIGM poursuivra la mise en œuvre d'initiatives respectueuses de l'environnement lorsque cela sera possible.



# INITIATIVES OPÉRATIONNELLES

En 2014, l'AIGM a poursuivi son travail d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles, conformément à son engagement en la matière, en achetant une troisième balayeuse-souffleuse, c'est-à-dire le Jetbroom de Boschung. L'aéroport a de plus acheté une souffleuse à neige pour remplacer celle dont la durée de vie a expiré. Cette souffleuse, qui a été fabriquée par Airport Technologies, à Portage la Prairie, au Manitoba, est pour l'AIGM la deuxième de ce type.

Un programme a été mis en place pour moderniser l'aérogare, qui a ouvert au public à l'automne 2002, ainsi que ses systèmes et matériel. Ce programme nous a donc permis, en 2014, de réparer la toiture ainsi que d'augmenter le nombre de sièges munis de prises électriques dans la mezzanine de la salle d'embarquement.

Les membres de l'équipe d'exploitation ont pris part en 2014 à deux importants événements. Il s'agit premièrement des funérailles régimentaires des agents de la GRC décédés en juin, auxquelles ont assisté des agents du Service de Codiac de la GRC, des dignitaires et des VIP. La plupart de ces personnes sont arrivées dans des avions affrétés, et l'équipe de l'AIGM ainsi que la sécurité de l'aéroport ont assuré une parfaite coordination.

Deuxièmement, l'équipe d'exploitation a beaucoup travaillé pour organiser le spectacle aérien Air Show Atlantic, qui a fait son retour à Moncton en août après presque quarante années d'absence.

À l'automne, l'AIGM a envoyé le Jetbroom de Boschung (avec sa lame de 30 pieds) ainsi que sa souffleuse à neige au Colisée de Moncton pour participer à la collecte de fonds pour le diabète juvénile, appelée Expérience-Touche-Tout.



*Rapport*

**SUR LES OPÉRATIONS**

# *Aperçu des activités de* **MARKETING ET DE DÉVELOPPEMENT**

## L'ANNÉE EN QUELQUES CHIFFRES

Poursuite des tendances à la hausse pour le transport des passagers et des marchandises en 2014, comme pour les années précédentes.

En effet, le nombre de passagers est passé à 677 159, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2013 (647 682), établissant ainsi un nouveau record. Le nombre de passagers a d'ailleurs augmenté de façon constante au cours des dernières années, avec 2014 en tête par rapport à 2013, à 2012 (615 085) et à 2011 (579 329).

En 2014, nos principales compagnies aériennes partenaires ont été Air Canada Express, qui offre le plus grand nombre vols, ainsi que Porter, WestJet, et United Airlines. Les aéronefs affrétés (Canadian North) transportant des travailleurs mobiles, principalement en Alberta, ont de plus largement contribué au trafic de passagers. En raison des modifications apportées par United à leurs horaires et à leurs destinations, elles ont cessé de desservir l'AIGM en 2014.

Au cours du dernier exercice, le trafic de passagers a une fois de plus été supérieur à tous les autres aéroports du Nouveau-Brunswick réunis.

Le transport de marchandises a également connu une augmentation marquée en 2014. Le transport de marchandises assuré par des transporteurs comme C.A.L. Cargo Airlines, dernière entreprise à s'être implantée dans la région, offrant un vol hebdomadaire avec un Boeing 747 pendant la saison de pêche du homard, ainsi que par Bluebird, Cargojet, EVAS, FedEx, Purolator, Skylink, UPS et WestJet Cargo, a augmenté de 3 %, soit 24 905 tonnes métriques, par rapport à 24 172 tonnes en 2013 et 22 832 tonnes en 2012.

## IMPORTANTE CROISSANCE DES VOLS DIRECTS VERS LES DESTINATIONS SOLEIL

Les vols directs vers les destinations soleil ont été en 2014 encore plus populaires auprès des vacanciers des Maritimes. Vacances Transat a offert des vols entre le Grand Moncton et le Mexique, Cuba et la République dominicaine. Sunwing Vacations a offert des vols directs vers Cuba, la Jamaïque, la République dominicaine et le Mexique, et WestJet a offert des vols à partir du Grand Moncton vers le Mexique et la Floride.

Celebrity Cruises a annoncé en 2014 qu'elle offrirait chaque dimanche, de février à avril 2015, des vols sans escale entre le Grand Moncton et Miami pour les forfaits croisières tout inclus dans les Caraïbes. Le Grand Moncton fait partie des quatre nouvelles villes de départ canadiennes qui ont été ajoutées en raison du succès retentissant des croisières tout inclus 2014 de Celebrity Cruises.



### CLUB YQM

En 2014, le Club YQM a évolué pour devenir le premier programme d'affinité aéroportuaire du genre au monde, offrant à ses membres un certain nombre d'avantages et de commodités. Ce programme a été mis en place en 2013 après un projet pilote très réussi. Aujourd'hui, le Club YQM possède une centaine de membres.

## CAMPAGNES DE MARKETING

Voici certaines des principales campagnes organisées en 2014 :

- Concours radio à Hot 105.5 de l'Île-du-Prince-Édouard
- Promotion des destinations vers le sud dans l'aérogare
- Présence constante et renforcée sur les médias sociaux (Facebook, Twitter)

# RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

En 2014, l'AIGM a consacré à des événements et à des organismes communautaires plus de 19 500 \$, en plus des dons en nature. Outre ces contributions, le personnel de l'AIGM a également fait du bénévolat pour certains événements et organisations, y compris :

- Centre culturel Aberdeen
- Société canadienne du cancer
- Association canadienne de santé mentale
- Championnats canadiens d'athlétisme
- Jeux canadiens des greffés
- Fondation Rêves d'enfants
- Centre communautaire de la paix
- Drugs and Addiction Magazine
- Coupe du Monde féminine de la FIFA, Canada 2015
- Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton
- Festival Frye
- Chambre de commerce du Grand Moncton
- Fondation des maladies du coeur
- Vols d'espoir
- IAAE Canada
- Jeunes Entreprises du Nouveau-Brunswick
- Fondation de la recherche sur le diabète juvénile
- Fais-Un-Voeu Canada
- Association des policiers du Nouveau-Brunswick
- Centre de découverte des transports
- Fondation de la GRC
- Rotary International
- Légion royale canadienne
- Centraide du Grand Moncton et du sud du Nouveau-Brunswick
- Les Amputés de guerre

*Aperçu des activités de*

**MARKETING ET DE DÉVELOPPEMENT**

## COMMERCE DE DÉTAIL

En ce qui concerne la vente au détail, nous avons connu en 2014 une certaine stabilité. Après le départ du détaillant de produits de la mer en raison de sa vente à des intérêts extérieurs, nous avons entrepris la recherche d'un autre détaillant pour qu'il s'installe dans l'aérogare dès que possible en 2015, car l'achat de produits de la mer à l'aéroport est une partie importante de l'expérience client.

## PERSPECTIVES 2015

En 2014, l'équipe commerciale a travaillé sans relâche pour attirer de nouvelles compagnies aériennes et faire la promotion de l'AIGM. L'accent a été mis sur l'offre de nouvelles destinations et l'accroissement des vols existants. La tendance à la baisse des prix du pétrole à la fin de 2014 et les effets négatifs de cette tendance sur le nombre de travailleurs mobiles qui se rendent en Alberta – bien que l'AIGM ne puisse rien y faire – doivent nous inciter à fournir d'importants efforts pour diversifier nos offres et donc trouver de nouveaux partenaires. Nous allons également continuer à faire des efforts pour augmenter le nombre de vols directs vers le sud pendant les mois d'hiver, puisque ces vols contribuent à l'augmentation constante du trafic passagers.

L'engagement de l'AIGM quant à l'augmentation significative des activités de fret aérien dans le Grand Moncton et le sud du Nouveau-Brunswick est resté en 2014 un des piliers du programme de communication global de l'AIGM. L'un des défis liés à l'établissement de relations à long terme et des engagements nécessaires pour réussir dans ce secteur est de montrer aux parties prenantes un engagement soutenu par rapport au fret aérien. Parallèlement à la poursuite des efforts visant à développer les partenariats et l'infrastructure, nous avons pris en 2013 la décision stratégique de créer une marque pour le fret aérien afin d'indiquer clairement que ce type d'activités constitue un des éléments centraux de notre travail. Il doit en effet être clair pour nos partenaires que nous nous sommes engagés à faire croître les activités de transport de marchandises sur le long terme.

Nous poursuivrons donc en 2015, dans le cadre d'un plan commercial et de communication au Canada atlantique et à l'échelle internationale, la promotion de la marque **CargoviaCYQM** qui a été créée en 2014. Cette marque permettra en effet de faire de l'AIGM la première destination du fret aérien au Canada atlantique.



**CargoviaCYQM**

GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT  
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON



Sept comités permanents se sont régulièrement réunis tout au long de l'année : le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité de développement stratégique, le Comité de l'environnement, le Comité de gouvernance, le Comité des ressources humaines ainsi que le Comité consultatif communautaire. De plus, des comités spéciaux sont formés au besoin.

Le conseil d'administration de la DAIGM Inc. privilégie une approche de gouvernance selon laquelle le conseil traite des questions relevant des politiques, alors que le président-directeur général se charge des questions liées à la gestion. En d'autres termes, le conseil est uniquement responsable de l'élaboration et de la surveillance des politiques au niveau supérieur, alors que l'exécution des affaires courantes venant appuyer les politiques du conseil relève de l'équipe de gestion. En vertu d'une politique de surveillance, le président-directeur général doit rendre des comptes en rédigeant des rapports périodiques et en se conformant à d'autres mesures en la matière, afin que le conseil puisse disposer des outils dont il a besoin pour veiller au respect de ses politiques.

## COMITÉ DE DIRECTION

Les membres de ce comité sont le président, André Pelletier, Christopher Bacich, Maurice Richard, Roland Collette et Brian Donaghy. L'objectif de ce comité est d'évaluer, de promouvoir et de négocier les affaires de la DAIGM Inc., et ce, entre les réunions ordinaires du conseil d'administration.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est formé de Maurice Richard, président, ainsi que de Randy Jones, Robert Price, Christopher Bacich et Diane Cormier. Les principales responsabilités de ce comité sont entre autres les suivantes : déterminer et surveiller la gestion des principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur les rapports financiers, surveiller l'intégrité des systèmes de contrôle et du processus lié aux rapports financiers, s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants et vérifier l'exécution de leur travail.

## COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les membres de ce comité sont Christopher Bacich, président, Shane Esson, Diane Allain, Diane Cormier et Brian Baxter. Le rôle de ce comité consiste à élaborer des politiques stratégiques à l'appui des buts et des objectifs de la DAIGM Inc.





## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Clifford Lavigne, président, Gil Meredith, Randy Jones et Brian Baxter forment le Comité de l'environnement, lequel a pour mandat d'établir et de surveiller toutes les politiques concernant les questions environnementales touchant les terrains aéroportuaires.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE

Les membres de ce comité sont Brian Donaghy, président, Robert Price, Clifford Lavigne et Gil Meredith. Les responsabilités du Comité de gouvernance comprennent l'examen annuel du mandat des comités du conseil, du président du conseil, du président-directeur général et de la société de gestion (Vantage Airport Group). De plus, ce comité formule et recommande des politiques de gouvernance de même que des matrices d'évaluation.

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Les membres du Comité des ressources humaines sont Roland Collette, président, André Pelletier, Shane Esson et Diane Allain. Il a pour mandat de veiller à ce que les stratégies et les politiques de l'AIGM en matière de ressources humaines soient conformes aux bonnes pratiques et à ses besoins opérationnels.

## ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'AIGM EN 2014

Rob Robichaud

Président-directeur général (DAIGM Inc.)

Directeur général (AIGM)

Natasha Ostaff, CPA, CA

Directrice de l'administration et des finances

Johanne Gallant

Directrice du développement commercial de l'aéroport

Chris Farmer

Directeur des opérations

## COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE ET COMITÉ DE GESTION DU BRUIT AÉRONAUTIQUE

Le Comité consultatif communautaire se réunit pour aborder des questions pouvant avoir une incidence sur la collectivité. Les réunions de ce comité se tiennent en même temps que celles du Comité de gestion du bruit aéronautique. Les membres de ce dernier comité représentent chacune des villes de Dieppe, Riverview et Moncton, de même que l'aéroport, les utilisateurs d'aéronefs, NAV CANADA, Transports Canada et la Commission du district d'aménagement du Grand Moncton. Les deux comités ont satisfait aux engagements conformément aux exigences du bail foncier de Transports Canada. James Morris est l'actuel président de ces comités.

## REDDITION DE COMPTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la DAIGM Inc. sont rémunérés comme suit : 10 000 \$ pour le président, 8 000 \$ pour le secrétaire-trésorier, et 2 500 \$ pour tous les autres membres. Aucun cas de non-respect du code de conduite n'a été signalé parmi les membres du conseil d'administration de la DAIGM Inc. en 2014.

# Conseil

## D'ADMINISTRATION DE LA DAIGM INC.



**André Pelletier**  
Titre : Président  
Poste : Directeur des filiales immobilières et des prêts hypothécaires, *Assomption Vie*  
Nommé par : Chambre de commerce du Grand Moncton



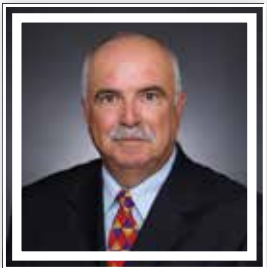
**Robert Price**  
Titre : Directeur  
Poste : Président *Integrity Home Health Services*  
Nommé par : Province du Nouveau-Brunswick



**Christopher Bacich**  
Titre : Vice-président, Président, Comité de planification stratégique  
Poste : Directeur général, *BMW Moncton*  
Nommé par : Ville de Moncton



**Brian Baxter**  
Titre : Directeur  
Poste : Président, *Botsford Investments Inc.*  
Nommé par : Gouvernement du Canada



**Maurice Richard**  
Titre : Secrétaire-trésorier, Président, Comité de vérification  
Poste : Travailleur autonome  
Nommé par : Ville de Dieppe



**Diane Cormier**  
Titre : Directrice  
Poste : *Financière Banque Nationale*  
Nommée par : Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.



**Roland Collette**  
Titre : Président, Comité des ressources humaines  
Poste : Président et propriétaire, *Proactif Sports Inc.*  
Nommé par : Ville de Dieppe



**Clifford Lavigne**  
Titre : Président, Comité de l'environnement  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Moncton



**Brian Donaghy**  
Titre : Président, Comité de la gouvernance  
Poste : Propriétaire, *Imprimerie Codiac*  
Nommé par : Gouvernement du Canada



**Gil Meredith**  
Titre : Directeur  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Riverview

# Conseil

## D'ADMINISTRATION DE LA DAIGM INC.



### Shane Esson

Titre : Directeur  
Poste : *Midland Transport Limited*

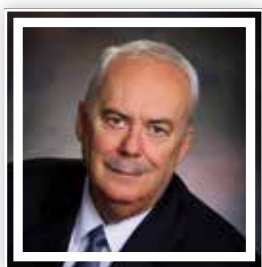
Nommé par : Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.



### Diane Allain

Titre : Directrice  
Poste : *Knightsbridge Robertson Surette*

Nommée par : Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.



### Randy Jones

Titre : Directeur  
Poste : *Allan Marshall & Associates Inc.*

Nommé par : Ville de Riverview

### RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES DIRECTEURS (En milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### Rémunération des directeurs

Rémunération annuelle	\$
Président	10
Vice-président	2,5
Secrétaire-trésorier	8
Directeurs	2,5

#### Les honoraires du conseil

Les honoraires des membres du conseil et des comités du conseil, relatifs aux réunions, sont de 300 \$ par réunion à laquelle ils sont présents.

En 2014, la rémunération totale de chaque directeur était comme suit :

Rémunération	\$
Diane Allain	7
Christopher Bacich	12
Brian Baxter	6
Roland Collette	9
Diane Cormier	9
Brian Donaghy	8
Shane Esson	7
Randy Jones	8
Clifford Lavigne	8
Karen LeBlanc	4
Gil Meredith	7
André Pelletier	18
Robert Price	9
Maurice Richard	16

Changements au conseil d'administration de la DAIGM :

*Mandat terminé*

*Mai 2014*

*Karen LeBlanc*

# INITIATIVES *stratégiques*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA DAIGM ET LA DIRECTION SE SONT DONNÉ LES OBJECTIFS SUIVANTS POUR LA PÉRIODE 2015-2019 :

- Poursuivre la croissance du transport des passagers et des marchandises, soit plus de 700 000 personnes et 40 000 tonnes respectivement;
- Établir une zone de fret aérien, comprenant des infrastructures pour le fret, afin de faire de la région un Centre d'excellence de la logistique du fret aérien au Canada atlantique;
- Remplacer l'infrastructure opérationnelle vieillissante; le projet de construction d'un nouvel édifice d'exploitation aéroportuaire est en cours;
- Continuer à déterminer et à mettre en œuvre des initiatives environnementales lorsque cela est faisable au plan pratique et économique;
- Poursuivre la collaboration avec toutes les parties prenantes, relativement aux aspects ci-dessus.

## 2014 : DONNÉES RÉELLES C. PLAN D'AFFAIRES

(en millions de dollars)

	Données réelles	Plan	Différence	Explication
Produits	18,1	16,8	1,3	Augmentation des redevances d'atterrissage ainsi que des revenus provenant de sources non aéronautiques, comme le stationnement et la location de voitures.
Charges	16,0	16,0	-	
Charges en capital	6,2	8,3	2,1	La construction de l'installation d'exploitation aéroportuaire commencé plus tard que prévu.

## PRÉVISIONS DU PLAN D'AFFAIRES POUR 2015-2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Produits	18,1	18,9	19,5	20,1	20,9
Charges	17,1	17,2	18,3	19,7	20,9
Charges en capital	8,6	3,8	1,6	16,9	0,9

# EXAMEN DES *finances*

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM) a été constituée le 22 juin 1995 à titre de société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La DAIGM Inc. est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM Inc. n'est pas tenue de payer un loyer au gouvernement fédéral avant 2016. Conformément aux exigences du bail foncier, aucun contrat, que ce soit pour des biens ou des services, d'un montant supérieur à 75 000 \$ (en dollars de 1997), rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC), n'a été attribué en 2014.

Pour 2014, les gains nets s'établissent à 2 349 830 \$, par rapport à 3 165 922 \$ en 2013. Cette baisse découle de l'amortissement annuel du projet de prolongement de la piste mené à bien en octobre 2013. Les produits ont cependant augmenté grâce à la hausse des redevances d'atterrissage des avions affrétés transportant les travailleurs mobiles ainsi que de l'augmentation des revenus de stationnement et de location de voitures. Les charges d'exploitation ont augmenté en 2014 en raison du coût élevé du diesel ainsi que de conditions hivernales plus rudes que d'habitude. Tous les apports servent à financer les travaux d'immobilisation opérationnels, comme l'équipement mobile, l'entretien du champ d'aviation et la modernisation de l'aérogare.

En 2014, le Fonds Amélioration des infrastructures et reconstruction (AIR) a engrangé 6 080 453 \$ nets au titre de la perception, par rapport à 5 899 609 en 2013. Ce fonds permet de financer des projets d'infrastructure, comme le prolongement de la piste 06/24, la reconstruction de la piste 11/29, la construction du nouvel édifice d'exploitation aéroportuaire, et donc de mieux servir les clients. Depuis 1999, le Fonds AIR a permis d'amasser 54,5 millions de dollars. Ces fonds ont permis de financer 16,5 millions de dollars en intérêts et le principal de 23,8 millions de dollars, de même qu'à acquérir des immobilisations d'une valeur totale de 12,3 millions de dollars. En 2014, le solde net du Fonds AIR s'élevait à 1,9 million de dollars, somme qui servira à financer les projets d'expansion qui s'imposeront au cours des cinq prochaines années pour un coût approximatif de 32 millions de dollars.





# ÉTATS *financiers*

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

31 DÉCEMBRE 2014



## *Table des matières*

	PAGE
Rapport du vérificateur	EF1 - EF2
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	EF3
Bilan	EF4
État des flux de trésorerie	EF5
Notes complémentaires aux états financiers	EF6 - EF16
Tableau des produits et des charges	EF17



# Grant Thornton

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Grant Thornton LLP  
Bureau 500  
633, rue Main, C.P. 1005 Moncton, N.-B.  
E1C 8P2  
Tél. : +1 506 857 0100  
Télec. : +1 506 857 0105  
www.GrantThornton.ca

Au conseil d'administration de

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Nous avons vérifié les états financiers joints de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc., qui comprennent le bilan de l'exercice terminé en date du 31 décembre 2014 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, de même que les principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, ainsi que des contrôles internes que la Direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES VÉRIFICATEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent du jugement des vérificateurs, notamment l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs. Lorsqu'ils évaluent ces risques, les vérificateurs considèrent les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers par la Société, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes de la Société. Une vérification comporte également l'appréciation de l'adéquation des politiques comptables et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Audit • Fiscalité • Conseil

Grant Thornton s.r.l. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

#### OPINION

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc. en date du 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes conventions comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucrative.

Moncton, Nouveau-Brunswick  
20 mars 2015

*Grant Thornton LLP*  
Comptables agréés

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
 Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.  
 États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice financier terminé le 31 décembre	2014	2013
		Retraité
Produits		
Aéronefs (Page 17)	6 791 490 \$	6 266 682 \$
Aéroport (Page 17)	<u>5 256 130</u>	<u>4 741 250</u>
	12 047 620	11 007 932
Produits du Fonds A.I.R., déduction faite des charges (Note 9)	<u>6 080 453</u>	<u>5 899 609</u>
	<u>18 128 073</u>	<u>16 907 541</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux des employés (Page 17)	3 095 441	3 056 507
Autres frais d'exploitation et d'administration (Page 17)	7 401 066	6 803 092
Amortissement	4 193 317	2 918 892
Intérêts sur le financement bancaire à terme	<u>1 331 833</u>	<u>1 291 036</u>
	<u>16 021 657</u>	<u>14 069 527</u>
Excédent des revenus sur les charges avant autre revenu	2 106 416	2 838 014
Autre revenu		
Variation de la juste valeur des Instruments financiers (Note 8)	<u>243 414</u>	<u>327 908</u>
Excédent des revenus sur les charges	<u>2 349 830 \$</u>	<u>3 165 922 \$</u>
Actifs nets, début d'exercice	24 750 048 \$	22 106 126\$
Adoption du chapitre 3463 (Note 14)	<u>-</u>	<u>(981 000)</u>
Actif net, début d'exercice tel que retraité	24 750 048	21 125 126
Réévaluation des (pertes) actuariels (gains)	(76 000)	459 000
Excédent des revenus sur les charges	<u>2 349 830</u>	<u>3 165 922</u>
Actifs nets, fin d'exercice	<u>27 023 878 \$</u>	<u>24 750 048\$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Bilan

31 décembre	2014	2013
		Retraité
<b>Actifs</b>		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	3 721 007 \$	3 019 847 \$
Débiteurs	1 188 631	1 727 960
Fournitures et approvisionnements	124 372	127 545
Charges payées d'avances	<u>149 505</u>	<u>151 355</u>
	5 183 515	5 026 707
Encaisse affectée (Note 3)	12 692 996	5 065 676
Excédent du régime de retraite (Note 11)	1 335 000	1 075 250
Immobilisations (Note 4)	<u>53 264 131</u>	<u>51 357 195</u>
	<u>72 475 642 \$</u>	<u>62 524 828 \$</u>
<b>Passifs</b>		
À court terme		
Créditeurs (Note 6)		
- fournisseurs	1 439 180 \$	1 483 664 \$
- capital	687 738	608 117
Produits perçus d'avance	7 113	8 653
Dépôts remboursables	157 194	164 632
Financement bancaire exigible		
à moins d'un an (Note 7)	<u>4 030 905</u>	<u>3 455 905</u>
	6 322 130	5 720 971
Indemnités de départ (Note 12 (d))	438 004	444 111
Financement bancaire à terme (Note 7)	38 358 520	31 033 174
Passifs à titre d'instruments financiers (Note 8)	<u>333 110</u>	<u>576 524</u>
	<u>45 451 764</u>	<u>37 774 780</u>
Actifs nets	<u>27 023 878</u>	<u>24 750 048</u>
	<u>72 475 642 \$</u>	<u>62 524 828 \$</u>

Engagements (Note 12)

Au nom du conseil d'administration

*André Pelletier*

Administrateur



Administrateur

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

États des flux de trésorerie

Exercice financier terminé le 31 décembre	2014	2013
		Retraité
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		
<b>Exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les charges	2 349 830 \$	3 165 922 \$
Amortissement	4 267 567	2 924 792
Perte (gain) sur la disposition	2 700	(942)
Charge au titre du régime de retraite (Note 11)	73 000	96 000
Variation de la juste valeur des instruments financiers	<u>(243 414)</u>	<u>(327 908)</u>
	6 449 683	5 857 864
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (Note 10)	484 785	1 168 956
Prestations au titre du régime de retraite (Note 11)	<u>(407 000)</u>	<u>(473 000)</u>
	<u>6 527 468</u>	<u>6 553 820</u>
<b>Financement</b>		
Remboursement du financement bancaire	(3 599 654)	(3 043 405)
Émission de financement bancaire	11 500 000	-
Variation du capital à verser	79 621	(1 856 240)
Variation de l'encaisse affectée, nette	<u>(7 627 320)</u>	<u>10 336 517</u>
	352 647	5 436 872
<b>Investissement</b>		
Produit tiré de la disposition des actifs	15 000	12 801
Achats ou ajouts		
Véhicules	(1 445 500)	(941 225)
Équipement	(135 763)	(138 164)
Infrastructure	(4 164 494)	(11 669 890)
Aérogare	(448 198)	(1 350 032)
Contributions reçues	-	4 167 263
	<u>(6 178,955)</u>	<u>(9 919 247)</u>
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	701 160	2 071 445
Espèces et quasi-espèces		
Début d'exercice	<u>3 019 847</u>	<u>948 402</u>
Fin d'exercice	<u>3 721 007 \$</u>	<u>3 019 847 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

31 décembre 2014

---

## 1. Nature des activités

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM)/Greater Moncton International Airport Authority (GMIAA) Inc. a été constituée le 22 juin 1995 à titre de société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La DAIGM est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi relative aux cessions d'aéroports*. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM est régie par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par les municipalités de Moncton, de Riverview et de Dieppe, les gouvernements fédéral et provincial, la Chambre de commerce du Grand Moncton, la Corporation de développement économique pour les villes de Dieppe, Moncton et Riverview et le Conseil d'administration de la DAIGM, conformément aux qualifications requises par les règlements administratifs.

La DAIGM, les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) Ltée et Vantage Airport Group Ltd. (« Vantage ») ont conclu le 31 août 2001 une entente relative à des services de gestion et d'assistance pour une période de vingt-trois ans. Ladite entente prendra fin dans dix ans. La DAIGM souhaite que l'aéroport soit géré et exploité de manière sûre et efficace tout en assurant la promotion et le développement des services aéroportuaires dans l'intérêt de la viabilité commerciale de l'aéroport et donc du développement économique global de la région du Grand Moncton. Les frais annuels de services de gestion et d'assistance, qui se rapportent au personnel et aux autres ressources que Vantage consacre à ses activités, sont approuvés chaque année par le conseil d'administration de la DAIGM et comprennent des frais mensuels plus un incitatif au rendement (Page 17).

---

## 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers de la DAIGM ont été dressés conformément à la Partie III des normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables sont les suivantes.

### Comptabilité par fonds

La DAIGM suit la méthode de la comptabilité par fonds pour la comptabilité des produits et des charges. Toutes les activités sont comptabilisées dans le fonds d'administration général.

### Constatation des produits

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare et les revenus de stationnement sont constatés en fonction de l'utilisation des installations de l'aéroport. Les revenus tirés des concessions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont calculés en appliquant les pourcentages convenus des ventes affichées par les concessionnaires, sous réserve des loyers minimums garantis. Les produits provenant des locations (et des permis) sont constatés sur la durée des baux, des licences et des permis. Les frais d'améliorations aéroportuaires (FAA), déduction faite des charges de perception, sont constatés mensuellement en fonction des billets d'avion vendus. Les produits perçus d'avance comprennent les montants excédentaires reçus au cours de l'exercice financier en sus du montant de garantie minimale consentie par les agences de location de voitures. La reconnaissance de ces montants excédentaires à titre de produits perçus d'avance se fonde sur une évaluation effectuée le 30 juin annuellement portant sur les activités de toutes ces agences pendant l'ensemble de l'exercice.

31 décembre 2014

---

## 2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### Espèces et quasi-espèces

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la DAIGM considère que les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires, déduction faite des découverts, ainsi que des instruments à court terme très liquides du marché monétaire dont le terme initial est égal ou inférieur à trois mois. Les emprunts bancaires et l'encaisse affectée sont considérés comme des activités de financement.

### Fournitures et approvisionnements

Les fournitures et approvisionnements sont présentés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette et représentent les éléments utilisés pour l'entretien des pistes et de l'équipement. Le coût est déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Infrastructure côté piste	5 % - 33,33 %
Équipement	10 % - 33,33 %
Infrastructure côté ville	2,5 % - 10 %
Véhicules	5 % - 20 %
Nouvelle aérogare	2,5 % - 33,33 %
Rénovations de l'ancienne aérogare	10 % - 33,33 %

Les subventions et contributions visant l'acquisition d'immobilisations viennent en déduction du coût des biens immobiliers.

### Avantages sociaux futurs

La DAIGM utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser ses régimes de retraite à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui intègre la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées à l'aide des rapports d'évaluation actuariels les plus récents aux fins de financement.

Les actifs du régime de retraite sont évalués à leur juste valeur.

La DAIGM constate l'excédent du régime de retraite, qui est le montant net des obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime, sur le bilan.

Les réévaluations et autres éléments sont directement comptabilisés dans les actifs nets.

### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la Direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur la présentation des montants de l'actif, du passif, des engagements et des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses comprennent notamment la durée de vie utile des immobilisations, les ajustements d'évaluation et les provisions pour éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le cas échéant, les ajustements seront reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les estimations seront révisées.

31 décembre 2014

---

## 2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### Instruments financiers dérivés

L'exposition de la DAIGM aux risques liés aux taux d'intérêt découle des fluctuations de ces taux. La DAIGM utilise des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêts, pour réduire son exposition aux risques liés aux taux d'intérêt, en ce qui concerne ses prêts bancaires avec taux variables. Les ententes conclues permettent de convertir les taux d'intérêt variables en taux fixes. Pour les instruments dérivés entrés après la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la DAIGM a désigné chaque swap de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie, en adoptant la comptabilité de couverture pour consigner ces swaps de taux d'intérêt, conformément aux normes comptables pour les OSBL. La DAIGM n'est donc pas tenue de comptabiliser la juste valeur des dérivés des swaps des taux d'intérêt. Les ententes relatives aux swaps des taux d'intérêts supposent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant principal notionnel sur lequel les paiements sont basés, et ceux-ci sont comptabilisés comme un ajustement des charges d'intérêt sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant connexe à payer, ou les créances des contreparties sont compris comme un ajustement aux intérêts courus. Les instruments financiers dérivés comptabilisés avant la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont indiqués dans le bilan à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans l'état des résultats.

### Changement de méthode comptable

En mai 2013, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié le chapitre 3462, *Avantages sociaux futurs*, dans la Partie II du *Manuel* de CPA Canada – *Comptabilité* pour remplacer le chapitre 3461, qui porte le même titre. Le CNC a déclaré qu'il s'agit de modifications significatives à l'intelligibilité, la comparabilité et la transparence des données financières des régimes de retraite à prestations déterminées. La norme comprend également des modifications relatives à la façon dont l'obligation au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif du régime sont présentées dans les états financiers.

En décembre 2013, le CNC a publié le chapitre 3463, *Avantages sociaux futurs*, dans la Partie III du *Manuel* de CPA Canada – *Comptabilité*. Selon la nouvelle norme, les organismes à but non lucratif doivent se conformer au nouveau chapitre 3462, sauf pour la constatation et la présentation des réévaluations et autres éléments liés aux régimes à prestations déterminées. Étant donné que les besoins des utilisateurs des états financiers des organismes à but non lucratif diffèrent de ceux des utilisateurs des entreprises privées, les réévaluations et autres éléments sont directement comptabilisés dans les actifs nets du bilan, plutôt que dans l'état des résultats.

La DAIGM a adopté le chapitre 3462 le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a appliqué les modifications de manière rétroactive. Les gains et pertes non amortis précédemment ont été constatés et ajustés à l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La DAIGM a choisi d'utiliser la méthode d'évaluation actuarielle pour évaluer l'obligation au titre des prestations déterminées. Voir la Note 14 pour plus de détails sur l'incidence de ces changements au plan financier.

La DAIGM a adopté le chapitre 3463 le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a appliqué les modifications de manière rétroactive. Les réévaluations ainsi que les gains et pertes actuariels sont donc directement comptabilisés dans l'actif net.

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
 Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.  
**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2014

<b>3. Encaisse affectée</b>	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Fonds AIR aux fins d'immobilisations	<b>1 951 146</b>	\$	4 542 895	\$
Autres capitaux (affectés par le Conseil)	<b>522 781</b>		522 781	
Fonds de financement d'immobilisation	<b>10 219 069</b>		-	
	<b><u>12 692 996</u></b>	<b>\$</b>	<b><u>5 065 676</u></b>	<b>\$</b>

<b>4. Immobilisations</b>	<u>Coût</u>	Affectations de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissements Cumulés	<u>2014 Valeur comptable nette</u>
Infrastructure côté piste**	53 332 485	\$ (16 287 508)	\$ (10 004 424)	<b>27 040 553</b>
Équipements	1 769 393	(219 115)	(1 282 620)	<b>267 658</b>
Infrastructure côté ville**	11 423 132	(4 625 447)	(1 255 950)	<b>5 541 735</b>
Véhicules	7 899 785	(164 591)	(3 318 684)	<b>4 416 510</b>
Nouvelle aérogare**	27 487 729	(3,936 263)	(7 701 797)	<b>15 849 669</b>
Rénovations ancienne aérogare**	<u>1 215 761</u>	<u>(495 356)</u>	<u>(572 399)</u>	<b><u>148 006</u></b>
	<b><u>103 128 285</u></b>	<b><u>\$ (25 728 280)</u></b>	<b><u>\$ (24 135 874)</u></b>	<b><u>53 264 131</u></b>

	<u>Coût</u>	Affectations de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissements Cumulés	<u>2013 Valeur comptable nette</u>
Infrastructure côté piste **	52 919 999	\$ (16 287 508)	\$ (7 480 961)	29 151 530
Équipements	1 752 217	(315 710)	(1 174 750)	261 757
Infrastructure côté ville**	7 671 636	(4 625 447)	(1 158 157)	1 888 032
Véhicules	6 503 184	(164 591)	(2 816 777)	3 521 816
Nouvelle aérogare**	27 089 084	(3 936 263)	(6 787 692)	16 365 129
Rénovations ancienne aérogare**	<u>1 166 208</u>	<u>(495 356)</u>	<u>(501 921)</u>	<u>168 931</u>
	<b><u>97 102 328</u></b>	<b><u>\$ (25 824 875)</u></b>	<b><u>\$ (19 920 258)</u></b>	<b><u>51 357 195</u></b>

\*\* Ces immobilisations sont considérées comme des améliorations locatives en vertu du bail foncier de 60 ans avec le gouvernement du Canada.

**5. Marge de crédit**

La DAIGM dispose d'une marge de crédit d'exploitation de 1 million de dollars portant intérêt au taux préférentiel minoré de 1 %. À titre de garantie, la DAIGM fournit l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail foncier entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997.



31 décembre 2014

## 6. Crédoeurs et charges à payer

Sont inclus dans les crédoeurs et charges à payer les remises du gouvernement de 3 662 \$ (31 décembre 2013 - néant \$) liées aux retenues salariales à la source.

## 7. Financement bancaire à terme

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Prêt à terme consenti par la CIBC arrivant à échéance le 2 juillet 2017, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 6,46 % par an (montant initial de 12,1 M\$). Les paiements en capital sont des versements annuels de 1 666 666 \$ (2009 - 2016) et de 1 616 672 \$ (2017).	4 950 004	\$	6 616 670	\$
Prêt à terme de la CIBC, amorti jusqu'en mai 2018, remboursable en paiements de capital trimestriels de 55 643 \$ plus intérêts. Taux d'intérêt préférentiel moins 1 % plus un droit de timbre de 0,35 % par an.	779 004		1 001 575	
Prêt à terme de la CIBC, amorti jusqu'en septembre 2026, remboursable en paiements de capital trimestriels de 116 667 \$ plus intérêts. Taux d'intérêt préférentiel moins 1 % plus un droit de timbre de 0,35 % par an.	5 366 667		5 833 334	
Prêt à terme consenti par la CIBC arrivant à échéance le 7 juillet 2016 au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,84 % par an (montant initial de 11 M\$). Les remboursements de capital sont effectués par versements trimestriels de 137 500 \$.	9 625 000		10 175 000	
Prêt à terme consenti par la CIBC, arrivant à échéance le 18 décembre 2017, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,14 % par an (au montant initial de 11 M\$). Les remboursements de capital sont effectués par versements trimestriels de 137 500 \$.	10 312 500		10 862 500	
Prêt à terme consenti par la CIBC, arrivant à échéance 29 septembre 2019, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,53 % par an. Les remboursements de capital sont effectués par versements trimestriels de 143 750 \$.	11 356 250		-	
	<u>42 389 425</u>		<u>34 489 079</u>	

31 décembre 2014

---

**7. Financement bancaire (suite)**

Totalité des dettes en cours	42 389 425	34 489 079
Montant échéant à moins d'un an	<u>4 030 905</u>	<u>3 455 905</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>38 358 520</u> \$	<u>31 033 174</u> \$

À titre de garantie pour les prêts à terme de la CIBC, la DAIGM a fourni l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Il s'agit d'un contrat de garantie générale visant tous les avoirs de la DAIGM.

Les remboursements en capital exigibles pour les cinq prochains exercices s'effectueront comme suit :

2015	4 030 905	\$
2016	4 030 905	
2017	3 980 911	
2018	2 252 953	
2019	2 141 667	

---

**8. Passif à titre d'instruments financiers**

En 2001, la DAIGM a conclu des swaps de taux d'intérêt entraînant la conversion des taux d'acceptation bancaire variables en des taux fixes de 6,46 %. Les variations de juste valeur sont comptabilisées, dans l'état des résultats d'exploitation, sous « variation de la juste valeur des instruments financiers », laquelle était de 243 414 \$ pour 2014 (2013 - 327 908 \$). En date du 31 décembre 2014, le swap de taux d'intérêt était en position débitrice nette de 333 110 \$ (31 décembre 2013 - 576 524 \$). Le montant notionnel des passifs financiers dérivés, en date du 31 décembre 2014, était de 4 950 004 \$ (31 décembre 2013 - 6 616 670 \$). Pour les swaps de taux d'intérêt conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2011, voir la Note 2, *Instruments financiers dérivés* - Conventions comptables de l'AIGM.

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
 Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.  
 Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2014

<b>9. Résultats du Fonds AIR</b>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Le 1 <sup>er</sup> octobre 1998, la Direction a mis en place le programme du Fonds AIR dans le but de financer des projets d'infrastructure comme la reconstruction des pistes, la nouvelle aérogare ainsi que d'autres projets d'investissement jugés appropriés par la DAIGM.		
Produits		
Redevances perçues	6 491 944 \$	6 304 641 \$
Intérêts	<u>49 278</u>	<u>41 526</u>
	<u>6 541 222</u>	<u>6 346 167</u>
Charges		
Taxes de manutention	460 769	446 558
Excédent des produits sur les charges	<u>6 080 453 \$</u>	<u>5 899 609 \$</u>

<b>10. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs		
Fournitures et approvisionnements	539 331 \$	894 025 \$
Charges payés d'avance	3 173	(30 190)
Créditeurs – fournisseurs	1 850	(40 195)
Produits perçus d'avance	(44 484)	283 272
Dépôts remboursables	(1 540)	(281)
Indemnités de départ	(7 438)	(600)
	<u>(6 107)</u>	<u>62 925</u>
	<u>484 785 \$</u>	<u>1 168 956 \$</u>

**11. Régime de retraite**

La DAIGM est un employeur participant au régime de retraite du Conseil des aéroports du Canada (le « régime du CAC »), régime de retraite à entreprises multiples. Le régime assure des prestations déterminées aux employés qui, dans le cadre de leur emploi, ont été transférés du gouvernement du Canada. Le régime du CAC offre également un régime à cotisations déterminées à tous les autres employés de la DAIGM.

Le gouvernement du Canada est tenu de respecter la totalité des prestations de retraite constituées avant le transfert en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le régime du CAC a la responsabilité de verser toutes les prestations de retraite constituées à compter de la date du transfert.

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
 Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.  
 Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2014

**11. Régime de retraite (suite)**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
			Retraité	
Information sur le régime de retraite à prestations déterminées du CAC :				
Obligation au titre des prestations constituées	(5 702 000)	\$	(5 098 750)	\$
Juste valeur du marché des actifs du régime	<u>7 037 000</u>		<u>6 174 000</u>	
Situation de capitalisation – excédent du régime	<u>1 335 000</u>	\$	<u>1 075 250</u>	\$
Charge nette au titre du régime de retraite	73 000	\$	96 000	\$
Cotisations patronales	407 000	\$	473 000	\$
Cotisations salariales	36 000	\$	42 000	\$
Prestations versées	198 000	\$	193 000	\$

Par suite d'une évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la DAIGM est tenue d'effectuer des paiements mensuels spéciaux de 21 625 \$, et ce, afin de capitaliser le déficit de solvabilité qui existait le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la DAIGM sont les suivantes :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Taux d'actualisation	5,5 %		4,8 %	
Taux d'augmentation des salaires	4,0 %		4,0 %	
Taux d'inflation	2,5 %		2,5 %	
Table de mortalité	MRC		MRC ébauche	

La valeur actuarielle des prestations accumulées en vertu du régime pour l'exercice financier 2014 repose sur l'obligation établie par extrapolation par les actuaires. L'évaluation formelle la plus récente a été effectuée par les actuaires en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Selon les actuaires, l'écart entre le résultat financier obtenu et l'extrapolation proposée aurait été négligeable s'ils avaient effectué une évaluation formelle en date du 31 décembre 2014. Les actuaires doivent déposer leur prochain rapport d'évaluation le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Pourcentage des actifs du régime**

Composition des actifs du régime de prestations déterminées:	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Titres de capitaux propres	61,8 %		62,40 %	
Titres de créances	30,6 %		29,90 %	
Autre	<u>7,6 %</u>		<u>7,70 %</u>	
Total	<u>100,0 %</u>		<u>100,0 %</u>	

La DAIGM a de plus cotisé 98 393 \$ (2013 – 71 635 \$) à un régime à cotisations déterminées pour les employés pendant l'année.

31 décembre 2014

---

## 12. Engagements

- (a) Le 1<sup>er</sup> septembre 1997, la DAIGM a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour le transfert du contrôle de l'aéroport de Moncton à la DAIGM. La DAIGM a également signé un bail foncier avec le gouvernement du Canada (le « locateur ») entrant en vigueur à cette même date et visant la location des installations aéroportuaires par la DAIGM pendant une période initiale de soixante ans. Une option de renouvellement de vingt ans est disponible, mais la DAIGM aura l'obligation de restituer le contrôle de l'aéroport de Moncton au gouvernement du Canada à la fin de la période de renouvellement, à moins qu'une entente de prolongation ne soit convenue.

La DAIGM n'est pas tenue de payer un loyer au locateur avant 2016. Le contrat de location-exploitation de l'aéroport stipule qu'après 2015, la DAIGM devra calculer le montant du loyer payable au locateur au moyen d'une formule prenant en compte les recettes annuelles de l'aéroport.

- (b) En août 1995, le gouvernement du Canada a effectué une évaluation environnementale de la propriété de l'aéroport du Grand Moncton, connue sous le nom de Rapport de l'étude préliminaire sur l'environnement. Au départ, ce rapport visait à déterminer l'étendue du problème des substances dangereuses tel qu'il se posait au mois d'août 1995. La période d'évaluation a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1997, date du transfert. L'article 37 du bail principal de l'aéroport permettra de déterminer à qui incomberait la responsabilité de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Toute obligation qui surviendrait à l'avenir quant à des dommages causés par des substances dangereuses avant le transfert à la DAIGM en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997 incombe au gouvernement du Canada. La DAIGM est responsable de tout dommage environnemental qui aurait été causé par des substances dangereuses après la date du transfert.

- (c) La DAIGM, les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) Ltée et Vantage Airport Group Ltd. (« Vantage ») ont conclu le 31 août 2001 une entente relative à des services de gestion et d'assistance pour une période de 23 ans. Ladite entente expirera donc dans dix ans. La DAIGM souhaite que l'aéroport soit géré et exploité de manière sûre et efficace tout en assurant la promotion et le développement des services aéroportuaires dans l'intérêt de la viabilité commerciale de l'aéroport et donc du développement économique global de la région du Grand Moncton. Les frais annuels de services de gestion et d'assistance, qui se rapportent au personnel et aux autres ressources que Vantage consacre à ses activités, sont approuvés chaque année par le conseil d'administration de la DAIGM et comprennent des frais mensuels plus un incitatif au rendement (Page 17).

- (d) Indemnités de départ

- (i) Indemnités de départ placées en fiducie

En 1998, la Direction a reçu du gouvernement du Canada une somme de 245 892 \$ correspondant à la valeur actuelle de la totalité des indemnités de départ futures accumulées en vertu du régime des employés, en fonction de l'ensemble des années de service jusqu'au transfert en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le montant de l'évaluation a été déterminé par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada conformément aux recommandations publiées par l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs de transfert des régimes de retraite enregistrés. La somme totale a été versée en date du 31 décembre 2011.

31 décembre 2014

---

## 12. Engagements (suite)

### (ii) Régularisation continue au titre des indemnités de départ

En outre, depuis le transfert d'employés de Transports Canada, la DAIGM continue à prendre les indemnités en compte au fur et à mesure qu'elles sont gagnées. En date du 31 décembre 2013, cette composante totalisait 438 004 \$ (31 décembre 2013 - 444 111 \$).

(e) Pour 2015, le budget d'immobilisations de la DAIGM s'élève à environ 8 610 000 \$ pour les équipements et l'infrastructure.

---

## 13. Instruments financiers

Selon la DAIGM, tout contrat constituant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres représente un instrument financier. Les instruments financiers de la DAIGM sont composés d'espèces et de quasi-espèces, des créances, de l'encaisse affectée, des sommes à payer, du financement bancaire et des instruments financiers passifs.

La DAIGM évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée selon les coûts des transactions. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats lors de l'évaluation initiale. La DAIGM évalue ensuite l'ensemble de ses instruments financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

La DAIGM dispose d'un cadre complet de gestion des risques afin de surveiller, d'évaluer et de gérer les principaux risques encourus pour les instruments financiers. Les risques liés aux instruments financiers sont les suivants : risque du marché, risque de crédit et risque d'illiquidité. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la DAIGM n'est pas exposée à d'autres risques liés aux instruments financiers.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur capitaux propres. La DAIGM n'est pas exposée à des risques importants liés au change et aux capitaux propres.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt vise les pertes financières éventuelles survenues en raison du changement des taux d'intérêt. Les éléments de passif financier à taux d'intérêt variable figurent parmi les instruments financiers susceptibles d'entraîner pour la DAIGM des risques de taux d'intérêt. La DAIGM dispose actuellement d'une marge de crédit de 1 million de dollars et de prêts à terme de 42,4 M\$ qui sont sujets au risque de taux d'intérêt en raison de taux variables. La DAIGM utilise donc des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie du risque lié au taux d'intérêt variables. En date du 31 décembre 2014, le montant notionnel lié aux swaps de taux d'intérêt était de 36,1 M\$.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la DAIGM exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. La DAIGM atténue le risque de crédit lié à ses créances clients en établissant des politiques d'approbation de crédit et une procédure de surveillance régulière.

31 décembre 2014

---

### 13. Instruments financiers (suite)

Elle considère généralement solide la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Le risque de crédit est atténué en raison du nombre restreint de clients.

La Direction revoit tous les trimestres la provision pour créances douteuses. La DAIGM met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des antécédents des clients.

#### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité se pose lorsque la DAIGM ne dispose pas d'espèces suffisantes pour satisfaire aux éléments du passif venant à échéance. La DAIGM possède une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds pour satisfaire à toute exigence financière actuelle ou future prévisible, et ce, à un coût raisonnable.

---

### 14. Adoption de modifications aux normes comptables

Certains éléments des états financiers au 31 décembre 2013 ont été ajustés comme suit en raison des modifications apportées aux normes comptables, qui sont décrites à la Note 2 :

Excédent du régime de retraite, au 31 décembre 2013	1 571 250	\$
Constataction immédiate des pertes actuarielles non amorties	(1 593 000)	
Transition entre la base de comptabilisation et une comptabilité d'exercice	1 071 000	
Ajustements aux charges de retraite	<u>26 000</u>	
Excédent du régime de retraite, tel que retraité	<u>1 075 250</u>	\$
Actifs nets au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	22 106 126	\$
Constataction immédiate des pertes actuarielles non amorties	(1 593 000)	
Transition entre la base de comptabilisation et une comptabilité d'exercice	<u>612 000</u>	
Actifs nets, tels que retraités	<u>21 125 126</u>	\$
Actifs nets au 31 décembre 2013, tels que retraités	21 125 126	\$
Réévaluations, gains actuariels	459 000	
Excédent des produits sur les charges, tel que retraité	<u>3 165 922</u>	
Actifs nets, tels que retraités	<u>24 750 048</u>	\$
Salaires et avantages sociaux des employés	3 082 507	\$
Incidence des modifications sur la base de comptabilisation et inversion de l'amortissement des pertes actuarielles	<u>(26 000)</u>	
Salaires et avantages sociaux des employés, tels que retraités	<u>3 056 507</u>	\$
Excédent des produits sur les charges	3 139 922	\$
Retrait de l'amortissement des pertes actuarielles non amorties	<u>26 000</u>	
Excédent des produits sur les charges, tel que retraité	<u>3 165 922</u>	\$

Tableau des produits et des charges

31 décembre 2014	2014	2013
		Retraité
<b>Produits</b>		
<b>Aéronefs</b>		
Redevances d'atterrissage	4 979 920 \$	4 540 947 \$
Redevances d'aérogare	<u>1 811 570</u>	<u>1 725 735</u>
	<u>6 791 490 \$</u>	<u>6 266 682 \$</u>
<b>Aéroport</b>		
Concessions	1 461 349 \$	1 239 870 \$
Intérêts	48 863	58 385
Stationnement	2 511 250	2 200 507
Location	549 450	536 742
Recouvrement de l'impôt foncier encouru par les locataires	327 116	321 910
Recouvrement des frais encourus par les locataires	173 538	199 803
Divers	<u>184 564</u>	<u>184 033</u>
	<u>5 256 130 \$</u>	<u>4 741 250 \$</u>
<b>Charges</b>		
<b>Salaires et avantages sociaux des employés</b>		
Salaires et avantages sociaux des employés	2 673 146 \$	2 640 210 \$
Avantages sociaux	<u>422 295</u>	<u>416 297</u>
	<u>3 095 441 \$</u>	<u>3 056 507 \$</u>
<b>Autres frais d'exploitation et d'administration</b>		
Publicité et marketing	679 012 \$	755 348 \$
Créances irrécouvrables	12 994	20 637
Dépenses du conseil d'administration	186 084	173 870
Communications - téléphones/cellulaires	77 380	73 901
Contrats de services et contrats spéciaux	768 402	724 789
Électricité	555 024	513 596
Fret	3 658	3 845
Essence	433 262	329 875
Assurance	156 872	152 179
Intérêts et frais bancaires	76 496	75 302
Services de conciergerie	331 077	321 741
Services de gestion et d'assistance (Note 12 (c))	1 064 473	949 792
Fournitures et approvisionnements	300 938	287 089
Divers	130 112	91 038
Fournitures de bureau	12 163	16 216
Services professionnels et de consultation	103 121	103 178
Impôts fonciers	887 241	877 296
Réparations et entretien	750 018	492 812
Services de sécurité	606 860	592 305
Déplacements	137 185	136 170
Services d'aqueduc et d'égout	<u>128 694</u>	<u>112 113</u>
	<u>7 401 066 \$</u>	<u>6 803 092 \$</u>